

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/09/2015

Réception par le Prefet : 15/09/2015

Publication : 18/09/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-8-10-11

Séance du vendredi 11 septembre 2015

CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DE FONDS RELATIFS AU RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP) ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) POUR UN MONTANT DE 46 300 EUROS

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, M. MULLER Lucien.

La Commission Permanente du Conseil Départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG 2015-2-4-1 du 19 février 2015 adoptant le Budget Primitif 2015 de la Solidarité,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG 2015-2-1-4 du 19 février 2015 adoptant le Budget Primitif 2015 du Département du Haut-Rhin,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ Accorde, dans le cadre de l'action sociale, la délégation de gestion des fonds relatifs au Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) pour un montant de 46 300 € à la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, sous réserve, de la signature préalable de la convention afférente,
- ☞ Approuve les termes de la convention, ci-jointe, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et autorise le Président du Conseil départemental à la signer,

☞ Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget 2015 :

- 18 400 € sur le Programme G722, Chapitre 65, Fonction 41, Nature 6574,
- 27 900 € sur le Programme G731, Chapitre 65, Fonction 51, Nature 6574.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité